

POUR UNE SANTÉ PUBLIQUE FORTE ET DURABLE

Une gouvernance ambitieuse

Sommet de la Santé durable - 30 janvier 2024

Marianne Dessureault, avocate
Responsable des affaires juridiques - ASPQ



RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

SUJETS ABORDÉS

- Contexte et opportunités
- Objectif visé de la gouvernance
- Une efficacité par la prévention
- Une conception humaine et durable de la performance
- Une révision de la Loi sur la santé publique (LSP)
 - Notion de santé durable
 - Indépendance décisionnelle et expertise valorisée
 - Bonification et renforcement de l'art. 54
- Une structure dédiée à la prévention et à la promotion de la santé



GOUVERNER LA SANTÉ ET NON LA MALADIE

Contexte et opportunités

PANDÉMIE DE LA COVID-19

A mis en lumière les limites et les avantages de notre système de soins et de la *Loi sur la santé publique* en situation d'urgence, de même que l'importance de la prévention dans toutes les sphères.

CONSULTATIONS ET ADOPTION DU PROJET DE LOI N°15

Le projet de loi n°15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL-15)* a été discuté et étudié par de nombreux intervenants depuis sa présentation. Adoptée en décembre 2023, cette Loi, qui redéfinit l'organisation de notre système, sera mis à l'épreuve et mise en œuvre au cours des prochains mois.

RÉVISION DE LA *LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE*

Annoncée lors de la pandémie de COVID-19 et du dépôt du PL-15, cette révision n'a pas encore eu lieu. Une opportunité à saisir et un dossier à suivre avec intérêt au cours des prochaines années.

OBJECTIF

FAIRE DE LA SANTÉ L'AFFAIRE ET LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Une transition et une transformation des orientations sont nécessaires pour permettre une réduction durable du nombre de maladies et pour adopter une structure permettant de pérenniser le RSSS pour les générations actuelles et futures.

Pour véritablement gouverner la santé et non la maladie, on doit pouvoir faire de la santé l'affaire de tous et la responsabilité de tous.



LA PRÉVENTION COMME OUTIL D'EFFICACITÉ



UNE PRIORITÉ

La prévention des maladies et traumatismes ainsi que la promotion de la santé doivent être considérées prioritaires, et ce, autant hors de l'hôpital qu'à l'intérieur du système de soins.

LES RÔLES ET LA PLACE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La force du réseau de santé publique et de ses partenaires, comme le réseau communautaire, les municipalités et les organismes de recherche tel l'INSPQ, influence directement l'efficacité et la rentabilité du réseau de soins.

En exerçant ses fonctions de **surveillance, de protection, de prévention et de promotion de la santé**, la santé publique permet de réduire le nombre de maladies ou blessures.

LA VALORISATION DES SOINS PRÉVENTIFS

La santé publique est un pilier essentiel, et sous-exploité pour sortir de l'infinie spirale des listes d'attente et de la croissance incontrôlable des dépenses.

UNE CONCEPTION HUMAINE ET DURABLE DE LA PERFORMANCE

UNE VISION À LONG TERME ET DES INVESTISSEMENTS

- La performance est le fruit d'une vision à long terme incluant une stratégie de prévention et de promotion de la santé.
- Une optique de santé durable, concept absent des discours politiques et législatifs en santé.
- Le respect d'une obligation de moyens affectés pour la prévention et la promotion de la santé devrait être considéré comme un critère de performance du réseau de la santé.



Révision de la Loi sur la santé publique (LSP)

NOTION DE SANTÉ DURABLE

Les termes employés dans la Loi restreignent la vision à long terme de la santé durable.

La santé durable devrait être intégrée au sein de toute politique publique et plan stratégique.

INDÉPENDANCE ET EXPERTISE

Solidifier la perception d'indépendance, renforcer le rôle de la santé publique et valoriser son expertise :

- Clarifier la hiérarchie
- Rendre publics et accessibles les recommandations
- Un siège ou comité dédié
- Valoriser rôle et expertise du DNSP, des DSP et INSPQ

BONIFICATION ART. 54 (EIS)

Potentiel de valorisation et de crédibilité de l'expertise de santé publique au profit de la santé populationnelle.

- Mention du DNSP comme conseiller.
- ÉIS dans le cadre de la production des mémoires explicatifs en lien avec les incidences sociales et les déterminants de la santé.

STRUCTURE DÉDIÉE À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

ORGANISME CONSULTATIF DÉDIÉ À LA SANTÉ DURABLE

LEVIER D'ACTION ET SOUTIEN À LA PRÉVENTION

La santé durable et la prévention touchent plusieurs domaines et ministères. Tous peuvent agir, mais ils n'en ont pas nécessairement l'obligation et reçoivent peu d'incitatifs.

- Envisager de créer une structure ayant pour mission de soutenir cette prévention et promotion de la santé au sein de l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

PLUSIEURS FORMES POSSIBLES DONT UN SECRÉTARIAT

Une telle structure peut revêtir plusieurs formes qui posent chacun leurs avantages ou limites : **un ministère délégué, un conseil, bureau ou un secrétariat.**

- Un Secrétariat à la prévention et à la promotion de la santé durable serait un organisme interministériel se rapportant directement au premier ministre par le biais du Conseil exécutif

PUBLICATIONS DE L'ASPQ

Pour en savoir plus

UNE SANTÉ PUBLIQUE FORTE AU COEUR D'UN SYSTÈME DE SANTÉ EFFICACE ET EFFICIENT

Mémoire déposé dans le cadre des consultations du Projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (Mai 2023)

Une santé publique forte au cœur d'un système de santé efficace et efficient

Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre de l'étude du projet de loi n°15

Mai 2023



 ASPQ
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOUS CONTACTER

COURRIELS

mdessureault@aspq.org

info@aspq.org

TÉLÉPHONE

Tél.: 514-528-5811

PAGE WEB, INFOLETTRE ET DEVENIR MEMBRES

www.aspq.org



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

